

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 28 JANVIER 1797.

De Constantinople, le 10 Décembre.

Depuis les derniers succès remportés par les Russes sur les Persans, l'on n'entend plus parler ici de préparatifs de guerre, et les travaux dans notre arsenal sont beaucoup ralentis. Il paroît que la Porte ne s'attendoit pas que la Russie enverroit des forces si considérables sur les bords de la mer Caspienne, et que la guerre contre la Perse auroit une issue aussi heureuse.

Les ambassadeurs que la Porte destine depuis deux ans pour Vienne et Berlin, sont toujours ici; ce qui prouve que les difficultés qui s'opposent à ces missions ne sont pas encore levées. L'ambassadeur Turc qui doit se rendre à Paris, se mettra incessamment en route.

Les deux chevaliers de Malthe pris par l'escadre Ottomane à bord d'un corsaire Maltois, sont M. le commandeur de la Tourette et le chevalier du Poët. Le Capitan-Pacha a mis le comble à ses procédés humains, loyaux et généreux, en leur donnant, (comme nous l'avons dit) la ville pour prison, et s'en rapportant à leur parole d'honneur et à celle de M. de Boulogne, ministre d'Espagne. Cet événement, sans exemple dans les fastes de la monarchie Ottomane, ne peut qu'intéresser les âmes sensibles. Ceux qui, réfléchiront aux obstacles qu'éprouvent les hommes qui, pour obliger leurs semblables, ont à lutter contre de grands préjugés, pourront apprécier les rares qualités dont est doué Hussein-Pacha.

De la Vistule, le 11 Janvier.

Parmi les Polonois que l'Empereur de Russie a remis en liberté, se trouvent deux fameux membres du ci-devant conseil national: le colonel Kliniski et le marchand Kapostas, qui ont introduit les billets de banque. Kosciusko a reçu de l'Empereur un présent de 60 mille

Roubles. L'on dit que les Polonois qui sont détenus par l'Autriche, vont être pareillement remis en liberté: le ci-devant vice-chancelier Kollontai et l'abbé Piatoli, sont de ce nombre.

De Berzen, le 20 Janvier.

Il n'a encore été publié aucun rapport officiel sur les évènements qui se sont passés du 11 au 16 de ce mois. Mais en attendant, l'on sait pour certain que la perte essuyée par nos troupes dans les différentes actions, est beaucoup moins considérable qu'on ne l'avoit cru d'abord. Notre corps d'armée a eu, à la vérité, le désavantage dans le combat du 14; mais la retraite s'est faite en bon ordre, et l'ennemi n'a pas osé poursuivre nos troupes. Tout se borne donc à l'évacuation de quelques postes dont on s'étoit emparé, et dont l'ennemi n'a pu se mettre en possession qu'en sacrifiant plusieurs mille hommes. Au reste, ce mouvement rétrograde de notre armée n'est que momentané; il a été nécessité surtout par la rigueur de la saison, qui ne permet dans ce moment que l'exécution rapide et brusque de projets d'une importance majeure, tels que la délivrance de Mantoue. Il n'y a pas lieu de douter que les troupes, après avoir repris quelque repos, ne se reportent en avant pour remplir le but que l'on n'a pu atteindre dans cette première tentative. Ce délai sera d'autant moins sensible, que l'on a la certitude que Mantoue peut encore tenir deux mois, M. le général de Wurmsler étant parvenu dans différentes sorties à se ravitailler suffisamment, pour n'avoir point à craindre la disette jusqu'à cette époque. C'est dans les circonstances difficiles que l'on doit déployer le plus de fermeté et opposer à la fortune cette inflexibilité de courage qui triomphe à la fin d'elle. Les braves troupes autrichiennes ont déjà donné

trop de preuves de ces dispositions morales, pour que l'on ne puisse pas espérer que leur persévérance triomphera à la fin de tous les obstacles.

Il passe encore journallement par cette ville des troupes de renfort qui vont joindre l'armée. Les arquebusiers et volontaires Tyroliens s'avancent aussi de tous côtés vers les frontières.

Extrait des Nouvelles de Paris, des 17 & 18 Janvier.

Le Rédacteur annonce aujourd'hui officiellement, que les vaisseaux le *Redoutable*, le *Nestor*, le *Fougueux*, le *Tourville*, et les frégates la *Romaine*, la *Sénèze*, la *Fidelle* et la *Cocarde*, partis de la baie de Bantry le 16 Nivôse (5 Janv.), sont entrés en rade de Brest, le 24 (13). Dans leur traversée, ils n'ont rencontré aucun ennemi.

La rentrée de ces vaisseaux prouve de plus en plus que l'expédition a entièrement échoué. Cependant le Rédacteur ne peut encore renoncer à ses illusions. Une lettre de Londres, en date du 8, qu'il rapporte dans le même Numéro, dit que l'on a reçu la nouvelle qu'une division de bâtimens François est entrée dans le havre de Lough Swilly, situé au Nord de l'Irlande, & qu'ils y ont débarqué une partie de leurs forces. Le journaliste officiel saisit avidement ce fil, pour tisser un article plus fort encore que tous ceux qui l'ont précédé. « On voit par cette lettre, dit-il, que l'expédition d'Irlande a obtenu une partie de son exécution : un point de débarquement nous est en ce moment assuré sur les côtes de cette île..... Quelque soit le succès qui résultera de cette expédition, elle aura du moins prouvé victorieusement combien étoit imprudente la sécurité que les Anglois avoient fondée sur la puissance de leurs flottes &c..... On est sans doute disposé, au premier coup-d'œil, à regarder comme très fâcheux un accident qui a forcé une grande partie de notre armée à rentrer à Brest; mais si l'on considère que le premier but de l'expédition, l'occupation d'un port ennemi, où l'on doit espérer que nos troupes pourront attendre l'arrivée des renforts, est rempli, & que dans tous les cas il eût fallu soutenir cette première tentative par des opérations subséquentes, ne doit-on pas trouver qu'il y a, sous ce rapport, quelque avantage à ce qu'une partie de nos vaisseaux aient pu tranquillement revenir, pour escorter les nouvelles forces qui devront compléter l'exécution de cette grande entreprise? Après avoir favorisé le premier débarquement qui vient d'être fait, en en imposant, par leur nombre, à l'escadre angloise, à la sortie de Brest, combien ne sera-t-il pas utile qu'ils puissent encore concourir avec ceux qui sont en armement dans nos ports, à rendre plus imposante la seconde expédition dont la première attend le secours, & qui, au besoin, seroit secondée par les efforts combinés que nous pourrions nous allier? Toutes nos forces, réunies sur les côtes de l'Irlande, n'occupent celles de l'Angleterre que sur un seul point; aujourd'hui, elles les menacent sur tous..... — En vérité, ce Rédacteur est impayable.

Hoche, dit le journal des *Hommes-Libres*, partit avec le dessein d'acquérir à l'Occident, autant de gloire que Pichegru au Septentrion, Dugomier au Midi, et Buonaparte à l'Orient. Le même journaliste dit ensuite que Bouvet a refusé de débarquer en Hibernie; & *Spiritus Dei* dit que super aquas. Le *Feuilleton des Spectacles* avoit parlé de la flotte à l'article des *effets perdus*; le *Désolé* dit aujourd'hui que les gazettes de Londres en parleront à l'article des *effets trouvés*. Chénier, dit le *Général*, avoit chargé le gé-

ral Hoche de faire jouer la tragédie de *Charles IX* à Dublin; il craint beaucoup qu'elle ne soit faite prisonnière de guerre. Ces nouvelles, comme on voit, ne sont pas très-rassurantes. (*Quotidienne*).

On crie aujourd'hui un pamphlet ayant pour titre: *Sauvez-vous ou sauvez-nous, il est temps, car vous êtes f.....* Celui-ci n'est pas sous couleur royaliste, et l'on y reconnoit le cachet du père Duchesne. Dernièrement on a demandé, au théâtre Feydeau, *Richard Cœur-de-Lion*; on a refusé. On a insisté pour la *Partie de Chasse*. Ce sont autant de pièges qu'on tend à la curiosité dindonnière des parisiens. On répand le bruit que le sang coule à Lyon; que la guerre civile est allumée au Mans. Ces deux villes sont dans la tranquillité la plus parfaite. (*Ibidem*).

Un arrêté du directoire en date du 13, porte ce qui suit:

„Le Directoire exécutif, en exécution de la loi du 18 Nivôse de l'an 5, portant que l'anniversaire de la juste punition du dernier Roi des François, sera célébrée, chaque année, au jour du nouveau calendrier correspondant au 21 Janvier (vieux style). Arrête ce qui suit: Art. 1er. Le 2 Pluviôse prochain, toutes les autorités constituées et tous les fonctionnaires publics du canton de Paris se rassembleront, avant onze heures du matin, dans la ci-devant église de Notre-Dame. II. La force armée y sera sous les armes, et disposée de manière à maintenir l'ordre. III. Le Directoire exécutif s'y rendra à la même heure, accompagné des ministres et escorté de sa garde. IV. Le président du Directoire exécutif fera un discours, à la suite duquel il prononcera le serment prescrit par la loi du 22 de ce mois. Ce serment sera répété à l'instant par les autres membres du Directoire, par les autorités constituées, par les fonctionnaires publics et par la force armée. V. Le conservatoire de musique y exécutera des symphonies et des chants patriotiques. VI. Les ministres de l'intérieur, de la police générale et de la guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé.

Cet arrêté du directoire a donné lieu à plusieurs observations critiques. Le choix de l'église de Notre-Dame pour jurer haine à la royauté, a paru au moins singulier. Une femme d'esprit a dit que Dieu ne s'y trouveroit pas ce jour-là.

Les dernières lettres de Philadelphie annoncent l'arrivée du fils aîné de Philippe Egalité, venu de Hambourg en soixante-sept jours de navigation.

L'on parle toujours beaucoup de la Fayette. Le Rédacteur de la *Gazette de Leyde* paroît s'être déclaré son champion; il vient d'insérer, entre autres pièces, le commencement d'une lettre que

L'ex-commandant de la garde nationale de Paris doit avoir écrit (de Nivelles le 22 Août 1792). à M. de la Rochefoucault, et que ce dernier ne reçut point, puisqu'à cette époque il venoit d'être assassiné. Cette lettre semble être une espèce de mémoire justificatif de la conduite que M. de la Fayette a tenue depuis le 3 Août. Il y parle beaucoup de la constitution de 1791. et de son attachement pour elle. Ce fut, selon lui, dès le 3 Août, que l'assemblée nationale cessa entièrement d'être libre et de marcher dans le sentier de la constitution, et c'est à dater de ce bouleversement, auquel la journée du 10 mit le comble, qu'il suivit une autre route, un système presque opposé.....

L'on sera peut-être curieux de connoître le jugement qu'un de nos écrivains les plus estimés (le Rédacteur de la *Quotidienne*) porte sur ce personnage. Voici ce qu'il en dit dans son N. du 15.

Lafayette, échappé d'une cour voluptueuse, crut qu'au milieu de la révolution de l'Amérique, il alloit devenir un grand homme; il répéta plusieurs fois les noms de liberté & d'égalité, quand il fut dans les environs de Boston. Son enthousiasme factice échauffa sa valeur; les Américains applaudirent au zèle d'un homme de qualité, qui défendoit des républicains. Il eut le bonheur de s'étayer de la haute réputation des Washington & des Franklin, & comme la révolution de l'Amérique fut heureuse, Lafayette fut y attacher son nom.

Le voilà donc qui se croit l'un des héros du nouveau monde. Sa tête ferment plus que jamais; il rapporte en France une ivresse démocratique, qui avoit déjà été propagée, avant lui, par la philosophie moderne. L'Amérique fut un conducteur de plus à cette électricité d'indépendance, qui bientôt fut générale.

Lafayette, aux pieds du trône, paroissoit apporter un éclat qui sembloit contraster avec celui de la monarchie. Il avoit presque l'air d'un Athénien arrivé à la cour du Roi de Perse, & les satrapes mêmes s'empressoient de l'honorer. Lafayette aspirait au moment où il joueroit un rôle principal en France, après en avoir joué un secondaire en Amérique. Ce moment arriva; mais dès les premiers pas qu'il fit en cette nouvelle carrière, il montra un caractère bien au dessous de son ambition. On sait qu'il fut redevable au ministre Calonne d'être inscrit sur la liste des notables; & pour prouver que le patriotisme est ingrat, il fut le premier à dénoncer ce ministre qui l'avoit fait élire. Aux états-généraux, il veut qu'une marche incertaine; il voulut faire à lui seul une déclaration des droits, encore plus ténébreuse que celle que l'abbé Sieyès avoit rédigée dans le carichisme de Maréchal de Montmorency.

Lafayette concourut à la fameuse orgie du mois d'Août 1789. Jusques-là on ne voit qu'une effervescence américaine, qu'on a froidement transportée en Europe. Mais ce fut dans les journées célèbres d'Octobre, que Lafayette, qui fut alors abandonné à ses propres forces, ne montra ni la fidélité d'un royaliste, ni l'ardeur d'un républicain. Il avoit entendu dire qu'Alexandre de Condé avoient dormi profondément la veille d'une grande bataille, & il voulut du moins les imiter dans leur sommeil. Mais quelle différence dans les circonstances! Dans ces deux jours mémorables, Lafayette fut jugé, & le héros américain s'éclipça. Il ne fut plus regardé que comme le chef d'une patriote nationale, qui à peine pouvoit arrêter une insurrection du faubourg Saint Antoine. On se souviendra sans doute qu'il

mit sur pied toute la garde de Paris pour arrêter la plus vil, le plus obscur des hommes, qui le bravoit du fond d'une cave où il étoit enfermé, & le lendemain inondoit la France de son journal assassin. C'étoit Marat, qui bientôt alloit devenir un Dieu.

Lafayette avoit beau monter sur le cheval gris, il n'en imposoit ni aux aristocrates, ni aux patriotes. Il ne pouvoit être aimé au château des Thuilleries, ni estimé aux jacobins, & depuis longtems d'Orléans & Mirabeau avoient la priorité sur lui dans l'opinion populaire. Tous ses services étoient oubliés, & même l'enthousiasme qu'il montra quand il vota pour l'abolition de la noblesse. Il regagna pourtant quelque faveur lorsqu'il eut signalé les *chevaliers du poignard*. Mais elle fut de bien courte durée. Lafayette fut tout-à fait perdu, après les outrages qui forcèrent d'Orléans d'aller cacher son ignominie en Angleterre. Sa conduite fut extrêmement équivoque au retour de Louis XVI. Cette fameuse révision de la constitution, où l'on crut qu'il avoit influé, le fit passer pour un ardent royaliste; effectivement son zèle sembla se ranimer pour la personne du Roi. Après la journée du 20 Juin, il vint, au nom de la France, demander, à la barre de l'Assemblée, justice d'un attentat; mais il n'étoit plus tems de s'échapper avec quelques compagnons d'infortune.

Voilà toute l'histoire révolutionnaire d'un homme trop estimé & trop haï.

Suite de Londres, du 10 Janvier.

Suite de la séance de la Chambre des Communes du 30 Déc.

M. Pitt conclut en proposant une adresse conforme au message de Sa Majesté. M. Erskine se lève pour s'opposer à l'adresse, mais il se trouve mal au commencement de son discours.

M. Fox commence par témoigner son regret que la Chambre, par l'indisposition de son honorable ami, soit privée des lumières que son habileté et les grands talens ne pouvoient manquer de répandre sur une question aussi importante; puis il ajoute:

„Après quatre années d'une guerre qu'on prétend avoir été, en plusieurs occasions, avantageuse et honorable aux armes Britanniques, et n'avoir jamais été accompagnée d'aucuns revers; après une dépense immense, que l'extravagance de ceux qui dirigeoient les opérations, a encore accrue; après une augmentation de 200 millions à la dette nationale, et de 6 millions de taxes permanentes; après une effusion prodigieuse de sang humain; loin d'avoir obtenu aucun des objets qu'on se proposoit en entreprenant cette guerre, l'ennemi n'en est devenu que plus déraisonnable dans ses prétentions, la paix est plus éloignée que jamais, et tout ce qu'on a à vous annoncer, c'est que vous êtes dans la même nécessité de continuer la guerre. Si après avoir employé trois heures à déployer toutes les ressources d'une éloquence vraiment brillante, pour vous convaincre de l'absurdité des prétentions de l'ennemi, l'honorable préopinant vous avoit instruit des moyens de l'obliger à les réduire, ce seroit du moins un

motif de consolation. Mais à peine daigne-t-il vous en dire quelques mots. Et même alors que vous promet-il? Revenant, sans rougir, à les premières opinions, à ces opinions qui ont coûté 200 millions à l'Angleterre, et donné la Belgique à la France, il avoue que les premières inductions sur l'état des finances de la France, avoient été tirées d'après des documens incorrects et incertains; mais il se croit en droit aujourd'hui de vous amener aux mêmes conséquences d'après une autorité incontestable. Pour moi, je pense que l'honorable membre fait tort à ses premières connoissances. Elles étoient aussi authentiques que les secondes. Autrefois il s'appuyoit sur les rapports officiels des meneurs de la convention. Aujourd'hui, il les fonde sur une déclaration du directoire. S'il a erré en s'appuyant sur la première autorité, comment ose-t-il nous garantir qu'il ne s'égare point encore? L'expérience, Monsieur, a démontré que plus la France a reconnu qu'elle étoit aux dernières ressources de ses finances, plus ses efforts ont redoublé, plus ils ont été étonnans. Je suis surpris qu'on ne nous ait pas cité aussi la conversation de lord Malmesbury avec M. de Lacroix. Peut-être nous en parviendra-t-il une traduction un peu différente. (La suite ci-après.)

De Strasbourg, le 21 Janvier.

L'on mande de Huningue en date du 19, que la canonade est très forte; les ennemis ont ouvert la tranchée à 400 toises de nos ouvrages; mais ils éprouvent la plus vive résistance. L'aile droite a été renforcée par de nouvelles troupes.

Le quartier-général de Moreau n'a pas encore été changé, et ce commandant en chef n'est point parti. Le général Duhem commande le centre sous le général Desaix, qui se tient ici. (Gaz. de Strasbourg.)

Du Haut-Rhin, le 25 Janvier.

L'on entend le canon rouler presque sans interruption du côté de Huningue. La tranchée, ouverte à très peu de distance des ouvrages avancés de la tête de pont, se continue avec succès, et les autrichiens ont commencé à faire jouer plusieurs nouvelles batteries de grosse artillerie, qui causent de grands dommages à l'ennemi. Celui-ci riposte avec assez de vivacité, son feu est surtout dirigé contre la redoute de Sté. Elisabeth, parceque le canon de cette redoute, très avantageusement située, l'incommode beaucoup. Le corps de siège est très nombreux; il y a surtout un nombre considérable de pionniers, sappeurs et mineurs. Tout annonce que l'ennemi ne tardera pas à être

forcé d'abandonner cette tête de pont, comme il a fait du fort de Kehl.

De Francfort, le 27 Janvier.

Nous avons été requis d'insérer ce qui suit:

D'Ansbach, le 18 Janvier.

Dans diverses feuilles publiques, les évènements, qui ont eu lieu à Ellingen dans les premiers jours de l'année courante, ont été rapportés, peut-être à dessein, d'une manière si fautive et si chargée, qu'il est important de les vérifier. Une déclaration publiée de la part de S. M. le Roi de Prusse a suffisamment prouvé, que la souveraineté de la ville d'Ellingen appartient à la principauté d'Ansbach, quoique les droits de propriété n'y soient point contestés à l'ordre Teutonique. Les fonctionnaires publics et les habitans avoient prêté, il y a déjà longtems, le serment de fidélité au Roi, et c'est surtout lors de la présence des armées françoises dans ces contrées, qu'ils ont éprouvé et reconnu les effets salutaires de la protection prussienne. Vers la fin du mois de Décembre dernier, une commission chargée de la conscription militaire se rendit à Ellingen. Les habitans oubliant leur serment et ces bienfaits, s'y refusèrent et excités par des malveillans, ils se disposèrent à la révolte et à une résistance armée. L'on tâcha même, quoiqu'en vain, d'attirer dans le complot les habitans de quelques villages voisins. Naturellement falloit-il rétablir l'obéissance et l'ordre; un détachement militaire proportionné au cas, y fut destiné; il trouva à la vérité les portes d'Ellingen fermées; mais à la suite des représentations convenables, il entra dans la ville sans aucune résistance et sans avoir été obligé de recourir à des voies de fait. Les prétendues menaces, qu'on a prêtées au major de Rosenbusch commandant du détachement, et qui même doivent avoir été dirigées contre les femmes et les enfans, ne sont que des inventions puérides de la calomnie, et ne méritent que du mépris. Les habitans d'Ellingen au contraire ont exprimé leur reconnoissance de la bonne conduite et de l'exacte discipline des troupes prussiennes, et avouant leurs torts, en déclarant, que leur résistance n'avoit été opérée que par des instigations, ils ont sollicité leur pardon qui leur a été accordé, et la commission de la régence chargée d'examiner juridiquement la chose, a été rapellée. Les troupes ont également été d'abord retirées, la conscription s'est faite fort tranquillement, et les coupables ne payeront leur erreur que par les frais de l'exécution militaire, qui seront toutefois arbitrés légalement par le tribunal compétent.